

# Onhaye: l'éclairage public et les bâtiments communaux surveillés de près

Le plan d'action communal en faveur de l'énergie durable et du climat impose des économies.

Michel MOTTE

- Publié le 14-06-2024 à 21h00



Les émissions de CO2 devront être fortement réduites d'ici 2030. ©BELGAIMAGE

Le conseil communal d'Onhaye, réuni, ce jeudi soir, a validé le plan d'action communal en faveur de l'énergie durable et du climat (Paedc). Il s'agit du résultat d'un accompagnement par le bureau Wattelse, partenaire de la stratégie énergétique communale.

Trois groupes de travail avaient été mis sur pied. En gros, on a relevé que le logement prenait 48% des normes CO2, les transports 31% et l'agriculture 10%. Mis ensemble, transports et logement sont responsables de 79% des émissions de CO2. Le plan communal vise donc à atteindre des objectifs de réduction des émissions, d'ici 2030.

Toutes ces mesures font d'Onhaye une commune pilote, qui tente d'atteindre de gros résultats pour 2030. Notamment au niveau communal pur: on gagne 40% avec l'éclairage public, 21% avec les bâtiments et l'équipement et 10% avec le chauffage des bâtiments communaux.